

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20231212-019****du 12 décembre 2023****n°019****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (25) :**

Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Isabelle MIGUET.

POUVOIRS (13) : Michel DROIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN

Frédérique NAUD-COLAS donne pouvoir à Maryse LAVRARD

Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL

Flavy FRUCHON donne pouvoir à Evelyne AZIHARI

Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT

Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY

Isabelle DUCHET donne pouvoir à Anne-Florence BOURAT

Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE

Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Manuel COSTA NOBRE

Stéphane VERDIER donne pouvoir à Isabelle MIGUET

Jacques MELQUIOND donne pouvoir à Michel FRESNEAU

Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Hubert PREHER

EXCUSES (1) : David SIMON

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL**OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses mobilité internationale**

La commune de Châtellerault soutient les jeunes à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer leurs études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion à l'étranger.

A ce titre quatre demandes ont été déposées par :

- THOMAS Loline est une étudiante de 19 ans. Elle a été sélectionnée pour une licence en Langues Étrangère Appliquées (LEA), à l'université de GAND en Belgique. Sa formation d'une durée de 10 mois lui permettra de découvrir de nouvelles cultures tout en s'améliorant en anglais, mais aussi en néerlandais. Elle a déjà découvert l'Espagne l'année précédente. Son projet professionnel est de travailler à l'international.*
- HERAULT Fanny à 21 ans. Elle souhaite devenir professeur des écoles. Elle a pris une année de césure entre sa licence et le master pour partir et améliorer son anglais. Elle est partie au pair aux États Unis à Asheville en Caroline du Nord, pour une durée de 12 mois. En immersion totale au sein d'une famille avec 2 enfants, Fanny exerce toutes ses activités de fille au pair en anglais.*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20231212-019****du 12 décembre 2023****n°019****page 2/3**

- *PORTET Alyssa a 21 ans. Elle fait une année de césure pour partir à la découverte du monde notamment l'Amérique, le Nord et le Sud pour découvrir et comprendre d'autres cultures et modes de vie. Pour voyager, elle utilise le Woofing : (Travail chez l'habitant en échange du gîte et du couvert). Ce mode de voyage assez original permet d'acquérir des expériences de façon authentique et un savoir faire unique qu'elle souhaite mettre au service des causes personnelles, professionnelles mais aussi caritatives. En exemple: la gestion des ressources comme l'eau, le bois... Son voyage durera 10 mois.*
- *ABASCAL Romane 17 Ans, elle habite Châtellerault. Elle est partie pour suivre des études dans le domaine de l'Art à l'institut Saint-Luc à Tournai en Belgique. Elle a choisi cette destination car les études en Art en France ne sont possibles qu'après le BAC. La durée de sa scolarité est de 11 mois. Elle est interne et retourne régulièrement dans sa famille à Châtellerault. Son projet personnel est de faire du **Story Bording chez Pixar en Californie.***

* * * * *

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU les articles L.1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales,

VU la modification du règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 28 du conseil municipal du 23 juin 2016,

VU l'avis favorable de la commission d'attribution réunie le 10 Mai 2023,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

CONSIDERANT que les jeunes remplissent les critères d'attribution,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » :

- 300,00 € à THOMAS Loline
- 400,00 € à HÉRAULT Fanny
- 450,00 € à PORTET Alyssa
- 300,00 € à ABASCAL Romane

Le montant de la dépense est imputé sur la ligne budgétaire :
048 / 65131 / 4400 - C06M03 - EGHV

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 34
CONTRE : 0

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20231212-019

du 12 décembre 2023

n°019

page 3/3

ABSTENTIONS : 5 F. MERY (+ 1 pouvoir), M. ALLEMANDOU DOMINGO, P. BARAUDON, P. BAZIN

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICQUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

